

Accord salarial Dans les Industries de la Transformation des Volailles

Entre Les Organisations Patronales :

Fédération des Industries Avicoles (FIA) ;

Comité National des Abattoirs et Ateliers de Découpe de volailles, lapins, chevreaux
(CNADEV)

D'une part

Et

Les Syndicats de salariés :

Fédération CFDT AGRI-AGRO,

Fédération FGTA-FO,

D'autre part

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : champ d'application

Le présent accord s'applique aux entreprises ou établissements entrant dans le champ d'application de la Convention Collective Nationale des Industries de la Transformation des Volailles (CCN 3111 – IDCC 1938).

Article 2 : Barème national des salaires minima garantis

Le barème national des salaires minima garantis est fixé comme défini à la grille ci-après annexée, qui précise les salaires minima mensuels pour un salarié effectuant 35 heures de travail effectif par semaine ou 151,67 heures par mois. Ce salaire minimum inclut le salaire de base et, le cas échéant, le complément différentiel.

Article 3 : Clause de revoyure

Les parties conviennent de se revoir en janvier 2023. Si toutefois le SMIC augmentait avant cette date, les parties fixeraient une date de négociation dans les 45 jours suivant la date d'application de la revalorisation.

Article 4 : Entreprises de moins de cinquante salariés

Ces dispositions s'appliquent à l'ensemble des entreprises relevant du champ conventionnel. Il n'y a pas lieu de prévoir de dispositions particulières pour les entreprises de moins de cinquante salariés.

Fait à Paris,

Le 12 septembre 2022

Pour la CFDT AGRI-AGRO	Pour la FIA
Pour la FGTA-FO	Pour le CNADEV

ANNEXE – ACCORD SALARIAL
Industries de la Transformation des Volailles

Grille des salaires minima mensuels pour un salarié effectuant 35 heures de travail effectif par semaine ou 151,67 heures par mois

Coefficient	1^{er} janvier 2022	1^{er} septembre 2022
120	1604,00	1680,00
125	1609,00	1686,00
130	1614,00	1692,00
135	1619,50	1698,00
140	1625,00	1704,00
145	1630,50	1710,00
150	1636,00	1716,50
155	1642,00	1723,00
160	1648,00	1729,50
165	1654,00	1736,00
170	1660,00	1742,50
175	1666,00	1749,00
180	1672,00	1755,50
185	1678,00	1762,00
190	1710,00	1792,08
195	1750,00	1834,00
200	1770,00	1854,96
215	1821,47	1908,90
230	1911,99	2003,77
245	2000,45	2096,47
260	2105,70	2206,77
280	2211,02	2317,15
300	2326,83	2438,52
320	2459,49	2577,55
340	2585,84	2709,96
350	2600,58	2717,61
375	2779,55	2904,63
400	2948,03	3080,69
450	3263,88	3410,75
500	3579,72	3740,81
600	4200,94	4389,98
700	4822,12	5039,12